

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie du 19 juin 2007, tenue le 3 juillet 2007 à 19 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Serge Lafontaine, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Gélinas
Madame Carole Boisclair	Madame Johanne Harvey
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Réal Julien
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Denis Émond	Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

En l'absence de la présidente, madame Danielle Bolduc, monsieur Serge Lafontaine préside la séance à titre de vice-président.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Christian Lafrance	Directeur adjoint des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Josée Martel et de monsieur Yves Cossette.

---

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 1 0707 :**

Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0707-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 4.3 Demande de révision d'une décision.
- 8.1 Entente avec Emploi-Québec – La Tuque.
- 8.2 Entente avec Emploi-Québec – Shawinigan.
- 9.4 Protocole d'entente – Bibliothèque scolaire à Saint-Roch-de-Mékinac.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 2 0707 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 19 juin 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0707-02, soit adopté en enlevant la mention « 70 copies » indiquée à la fin de la résolution 327 0607 à la page 219.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets présentés par la Direction générale, monsieur Claude Leclerc soumet une recommandation pour la conclusion d'une entente dans le cadre d'un processus de médiation. Le conseil des commissaires donne suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Entente dans le  
cadre du processus  
de médiation

**RÉSOLUTION 3 0707 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 301 0406, que la Commission scolaire de l'Énergie a autorisé une démarche de médiation avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie relativement à un grief patronal soumis le 5 octobre 2005 et à un grief syndical soumis le 28 novembre 2005;

CONSIDÉRANT que cette médiation fut confiée à Me Jean-Guy Ménard, arbitre en chef du greffe de l'Éducation;

CONSIDÉRANT, au terme de cette médiation, la recommandation du médiateur à chaque instance quant à la signature d'un protocole d'entente;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

CONSIDÉRANT l'avantage pour chacune des parties de régler le lourd contentieux afférent aux griefs précités ainsi que d'autres griefs pendants;

CONSIDÉRANT également la volonté de chaque partie de rétablir un climat de travail plus sain et conséquemment plus susceptible de profiter aux intéressés, dont la clientèle scolaire desservie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée la conclusion du protocole d'entente soumis par le médiateur Me Jean-Guy Ménard relatif aux griefs précités et autres griefs;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général Claude Leclerc soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie ce protocole.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires donnent ensuite un appui quant à un projet d'un centre d'interprétation de la nature à Saint-Mathieu-du-Parc.

Appui à un projet d'interprétation de la nature à Saint-Mathieu-du-Parc

**RÉSOLUTION 4 0707 :** CONSIDÉRANT qu'un promoteur désire réaliser un projet d'implantation d'un centre d'interprétation de la nature sur les lacs Droit et Gauche à Saint-Mathieu-du-Parc;

CONSIDÉRANT que ce projet privé s'inscrit dans une démarche de développement durable dont la nécessité de promouvoir la protection de l'environnement est la principale motivation du promoteur;

CONSIDÉRANT également la volonté de protéger les environs d'un site naturel particulièrement riche et diversifié au niveau de la flore, de la faune et du paysage;

CONSIDÉRANT que la création de sentiers d'interprétation de la nature à des fins d'éducation écologique apparaît comme étant la pierre d'assise du projet de développement du centre d'interprétation de la nature;

CONSIDÉRANT particulièrement que l'objectif général du projet est de donner un accès prioritaire aux clientèles scolaires des niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire;

CONSIDÉRANT, de plus, que les objectifs spécifiques de ce projet sont notamment :

- ✓ permettre un accès à la faune et la flore locales;
- ✓ familiariser la clientèle à l'aspect conservation de la nature;
- ✓ apprendre le fonctionnement de l'écosystème forestier;

---

Président(e)

- ✓ éveiller la clientèle à l'impact des changements climatiques sur la flore et la faune locales;
- ✓ initier la clientèle à la notion de développement durable;
- ✓ développer des attitudes liées à la protection de l'environnement de la faune et de la flore.

CONSIDÉRANT que le promoteur sollicite l'appui de la Commission scolaire de l'Énergie quant à la réalisation de son projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet d'implantation d'un centre d'interprétation de la nature sur les lacs Droit et Gauche à Saint-Mathieu-du-Parc présenté par le promoteur monsieur Yvan Lafontaine.

Adopté unanimement

Les commissaires adoptent après cela une résolution à la suite d'une recommandation du comité relatif à la révision d'une décision visant un élève.

Recommandation  
du comité de  
révision d'une  
décision visant un  
élève

**RÉSOLUTION 5 0707 :** CONSIDÉRANT que la décision d'inscrire l'élève P.C. (COSP10109506) à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, a fait l'objet d'une demande de révision de la part de ses parents;

CONSIDÉRANT, suite à cette demande, que le conseil des commissaires a formé un comité de révision qui a fait l'examen de la demande, procédure pendant laquelle les intéressés ont pu faire part de leurs observations;

CONSIDÉRANT que le comité de révision a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE et en tenant compte de la recommandation du comité de révision, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la commission scolaire infirme la décision d'inscrire l'élève P.C. à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan Sud, et le maintienne à l'école Dominique-Savio à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, en classe ordinaire, avec le support pertinent pour l'année scolaire 2007-2008.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, des résolutions sont successivement adoptées afin d'autoriser la conclusion d'ententes avec Emploi-Québec.

Entente avec  
Emploi-Québec –  
La Tuque

**RÉSOLUTION 6 0707 :** CONSIDÉRANT que des clients d'Emploi-Québec ont besoin de compléter leur formation académique;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de La Tuque recourt pour ses clients aux services de l'École forestière de La Tuque de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente de services (Projet # 173485-0), proposée par le Centre local d'Emploi de La Tuque concernant la formation générale des adultes, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec  
Emploi-Québec –  
Shawinigan

**RÉSOLUTION 7 0707 :**

CONSIDÉRANT que des clients d'Emploi-Québec ont besoin de compléter leur formation académique;

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de Shawinigan a recourt pour ses clients aux services du service aux entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente de services (Projet # 179756-0), proposée par le Centre local d'Emploi de Shawinigan concernant la formation générale des adultes, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets présentés par le Secrétariat général et Communications. Il est ainsi initialement autorisé l'achat de présents pour les personnels ayant 25 ans de services.

Achat de présents  
pour les personnels  
ayant 25 ans de  
services

**RÉSOLUTION 8 0707 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie organise une activité annuelle de reconnaissance aux personnels ayant 25 ans de services et qu'un présent leur est offert;

Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit autorisé l'achat de montres auprès de l'entreprise Fernand Racine inc. selon la liste des personnes admissibles établie par le Secrétariat général et Communications.

Adopté unanimement

Me Serge Carpentier présente ensuite une recommandation pour la conclusion d'une convention de partenariat avec la Ville de Shawinigan. Après avoir reçu les renseignements requis, une résolution est adoptée sur ce sujet.

---

Président(e)

**RÉSOLUTION 9 0707 :**

CONSIDÉRANT que la Ville et la Commission scolaire administrent respectivement des fonds publics en tant que personnes morales de droit public;

CONSIDÉRANT que le territoire municipal sous la juridiction de la Ville constitue une partie du territoire scolaire sous la juridiction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Commission scolaire favorisent l'utilisation de leurs immeubles par les organismes publics ou communautaires de leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville et la Commission scolaire reconnaissent les avantages d'une concertation municipale-scolaire afin de maximiser l'utilisation de leurs immeubles et équipements et d'offrir à la population de leur territoire une diversité de services de qualité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une convention avec la Ville de Shawinigan relative à un partenariat pour l'utilisation d'immeubles et d'équipements;

QUE, par suite, la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cette convention pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Relativement à un autre dossier, les commissaires expriment leur accord au secrétaire général et directeur des communications pour que ce dernier retienne l'offre de services de l'entreprise Absolu communication marketing pour le développement d'un axe de communications (image et thématique) qui sera exploité dans l'ensemble de ses actions de communications.

Par la suite et sur recommandation de Me Serge Carpentier, les commissaires autorisent la conclusion d'un protocole d'entente relatif à une bibliothèque municipale à l'école de la Vallée-de-Mékinac.

**RÉSOLUTION 10 0707 :**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac et la Commission scolaire de l'Énergie administrent respectivement des fonds publics en tant que personnes morales de droit public;

CONSIDÉRANT que le territoire municipal sous la juridiction de cette municipalité constitue une partie du territoire scolaire sous la juridiction de la commission scolaire;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

CONSIDÉRANT que la municipalité et la commission scolaire reconnaissent les avantages d'une concertation municipale/scolaire afin de maximiser l'utilisation de leurs immeubles et équipements et d'offrir à la population de leur territoire une diversité de services de qualité;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac relative à une bibliothèque municipale à l'école de la Vallée-de-Mékinac;

QUE la présidente madame Danielle Bolduc et le directeur général monsieur Claude Leclerc soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources financières. Le directeur de ces services, monsieur Serge Trudel, fournit alors des informations quant au budget 2007-2008 et répond aux questions des commissaires. Au terme de ces renseignements, il est successivement procéder au dépôt du document d'information, à l'adoption du budget ainsi qu'à la détermination des taux d'intérêts sur les arrérages de taxes scolaires et au taux de taxes scolaires.

Document relatif  
au budget 2007-  
2008

**RÉSOLUTION 11 0707** :  
2007-2008.

Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit déposé le document 0707-03 relatif au budget

Adopté unanimement

Budget 2007-2008

**RÉSOLUTION 12 0707** :

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2007-2008;

ATTENDU que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

ATTENDU que la Commission scolaire de l'Énergie prévoit des revenus de 111 730 579 \$ et des dépenses de 111 754 893 \$;

ATTENDU que le budget a été fait selon les règles budgétaires transmises par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Adopté unanimement

Taux d'intérêts sur arrérages de taxes scolaires 2007-2008

**RÉSOLUTION 13 0707** : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète le taux d'intérêts de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2007-2008.

Adopté unanimement

Taux des taxes scolaires 2007-2008

**RÉSOLUTION 14 0707** : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de taxes de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 2007-2008, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté unanimement

Présentation est après faite par le directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier, des plans d'investissements Mobilier – Appareillage – Outillage et Projets à caractères physique pour l'année scolaire 2007-2008. Il est procédé au dépôt de ces documents.

MAO 2007-2008

**RÉSOLUTION 15 0707** : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit déposé le document 0707-04 relatif au Plan d'investissement - Mobilier – Appareillage – Outillage 2007-2008.

Adopté unanimement

PCP 2007-2008

**RÉSOLUTION 16 0707** : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0707-05 relatif au Plan d'investissement – Projets à caractère physique 2007-2008.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les explications de madame Patricia Magny, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démission

**RÉSOLUTION 17 0707** : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission;

---

Président(e)

---

Secrétaire



EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Danièle Lefebvre, conseillère en orientation à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective en date du 22 juin 2007;
- ✓ Josée Cossette, technicienne en éducation spécialisée à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective en date du 26 juin 2007.

Adopté unanimement

Démission

**RÉSOLUTION 18 0707 :**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Martine Gagnon, enseignante à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective au 30 juin 2007.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

**RÉSOLUTION 19 0707 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Madeleine Boulay, agente de bureau classe principale au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective le 5 juillet 2007;
- ✓ Hélène Dessureault, secrétaire d'école à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 12 juillet 2007.

Adopté unanimement

Retraites progressives

**RÉSOLUTION 20 0707 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

---

Président(e)

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accepter les demandes de retraite progressive des personnes suivantes :

- ✓ Huguette Bolduc-Cadorete, enseignante à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ René Isabelle, enseignant à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ Ginette Lefebvre, enseignante à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Adopté unanimement

Congés sans  
traitement

**RÉSOLUTION 21 0707** :            CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2007-2008;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, tel que décrit ci-dessous, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Lucie Bédard, technicienne en informatique au centre administratif à Shawinigan, 20 %, à compter du 2 juillet 2007 jusqu'au 27 juin 2008;
- ✓ Mélanie Bourgoïn, technicienne en service de garde à l'école Saint-Joseph à Saint-Gérard-des-Laurentides, 28,5714 %, à compter du 23 août 2007 au 30 juin 2008;
- ✓ Éric Julien, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, 100 %, à compter du 23 août 2007 au 26 juin 2008;
- ✓ Isabelle Lachance, enseignante à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, 20 %, à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Danielle Marchand, agente de bureau classe 1 au centre administratif à Shawinigan, 19,54 %, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Bernard Marcotte, enseignant à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, 7,317 %, à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;
- ✓ Chantal Racine, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, 12 %, à compter du 27 août 2007 jusqu'au 26 juin 2008;
- ✓ Marie-Isabeau Savaria, enseignante à l'école La Providence à Saint-Tite, 100 %, à compter du 23 août 2007 jusqu'au 30 juin 2008;

---

Président(e)

- ✓ Nancy Théberge, enseignante à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 40 %, à compter du 4 septembre 2007 jusqu'au 20 juin 2008.

Adopté unanimement

Congés  
sabbatiques à  
traitement différé

**RÉSOLUTION 22 0707 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Gilles Désilets, enseignant à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, congé d'une (1) année soit du 23 août 2007 au 30 juin 2008, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- ✓ Annie Dubé, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2008-2009, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- ✓ Lyne Gauthier, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2007-2008, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- ✓ Carmen Gélinas, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2009-2010, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- ✓ Ann-Marie Gorham, enseignante à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, congé d'une (1) année soit du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- ✓ Dominique Le Bot, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2007-2008, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- ✓ Caroline Lemay, enseignante à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2007-2008, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- ✓ Gilles Renaud, enseignant à l'École forestière de La Tuque, congé d'une demi-année soit les cents (100) premiers jours de l'année scolaire 2007-2008, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

- ✓ Marie-Josée Richard, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) premiers jours de l'année scolaire 2007-2008, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ Sonia Tarussio, enseignante à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2009-2010, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007;
- ✓ Pierre Thibodeau, enseignant à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une (1) année soit du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Adopté unanimement

Renonciation à un poste

**RÉSOLUTION 23 0707 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 283 0507, que madame Sylvie Boudreault-Déry a été engagée à titre de secrétaire d'école ou de centre avec affectation au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention collective officielle, qu'une personne salariée promue peut décider de retourner à son ancien poste dans les trente (30) jours de la promotion et que cela entraîne l'annulation de tout mouvement de personnel;

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Boudreault-Déry a demandé un tel retour à son poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que madame Sylvie Boudreault-Déry retourne à son poste de secrétaire, 35 heures, à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Adopté unanimement

Engagement

**RÉSOLUTION 24 0707 :**

CONSIDÉRANT, suite à l'affichage d'un poste en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée l'affectation suivante:

- ✓ Marie-Claude Morand, secrétaire d'école ou de centre, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Engagement

**RÉSOLUTION 25 0707 :**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de conseiller, conseillère pédagogique;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit autorisé l'engagement de la personne suivante :

- ✓ Martine Gagnon, conseillère pédagogique au centre administratif à Shawinigan, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Adopté unanimement

Entente

**RÉSOLUTION 26 0707 :**

CONSIDÉRANT que la convention collective des enseignants prévoit la possibilité que la commission et le syndicat conviennent d'arrangements locaux;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (S.E.M.) relativement à l'application de l'Annexe XII « Adaptation au niveau de l'école » pour l'article 8-6.00 concernant l'aménagement de la tâche éducative dans le cadre du projet éducatif alternatif de l'école la Tortue-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente à cet effet avec le syndicat précité;

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Échange poste à  
poste

**RÉSOLUTION 27 0707 :**

CONSIDÉRANT que l'article 3.17 du règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur des ressources humaines prévoit que le directeur des ressources humaines est autorisé à accepter l'échange de personnel autre que du personnel cadre ou hors cadre;

CONSIDÉRANT que l'annexe XLVIII de la convention collective prévoit la mobilité volontaire pour certaines enseignantes et certains enseignants;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Lebrun, enseignant au primaire à l'école St-Jacques à Shawinigan, a formulé une demande;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources humaines ont procédé à une entrevue et formulé une recommandation positive sur l'engagement de madame Maryse Trépanier;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Maryse Trépanier à titre d'enseignante au primaire à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, le tout étant conditionnel à la démission de monsieur Jean-François Lebrun, et ce, en conformité avec l'annexe XLVIII.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Christian Lafrance est invité à présenter le dossier relatif au renouvellement des contrats de transport scolaire. Au terme des explications reçues, les commissaires adoptent une résolution pour entériner une entente de principe avec les entrepreneurs en transport.

Renouvellement  
des contrats de  
transport scolaire  
2007-2008 à 2011-  
2012

**RÉSOLUTION 28 0707 :**

CONSIDÉRANT que les contrats de transport scolaire sont échus depuis le 30 juin 2007;

CONSIDÉRANT que suite à des séances de négociations, les représentants des deux parties liées au contrat en sont venus à une entente de principe telle que décrite sur le document 0707-06 en vue du renouvellement de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'entériner cette entente de principe avec les entrepreneurs en transport de la Commission scolaire de l'Énergie concernant le renouvellement des contrats de transport pour les années scolaires 2007-2008 à 2011-2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats précités.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Une résolution est ensuite adoptée afin d'autoriser une cession de contrat de transport scolaire.

Cession d'un  
contrat de  
transport

**RÉSOLUTION 29 0707** :            CONSIDÉRANT qu'un contrat a été signé avec  
Autobus Paul Garceau pour la période de 2004 à 2007  
pour effectuer le transport scolaire dans le secteur de Saint-Élie;

CONSIDÉRANT que le transporteur a avisé la  
commission scolaire de son intention de transférer ses activités de transport scolaire à  
Autobus Boisvert Inc. de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que  
l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la commission  
scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane  
Samson PROPOSE l'acceptation du transfert du contrat de transport scolaire signé avec  
Autobus Paul Garceau à Autobus Boisvert Inc. de Saint-Tite;

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la  
correspondance reçue en date du 3 juillet 2007.

L'ordre du jour étant complété, il est procédé à 21 h 05 à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 30 0707** :            Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que  
soit déclarée close la présente séance du conseil des  
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E) \_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire